

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Séance du Conseil Municipal du jeudi 11 mai 2017**

Élus :	33	L'an deux mille dix sept, le onze mai ; le Conseil Municipal de la ville de Mions, légalement convoqué 05/05/2017, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Claude COHEN, Maire.
Présents :	28	
Absent(s) :	5	
Pouvoir(s) :	4	
Votant(s) :	32	
Présents		Claude COHEN, Julien GUIGUET, Nathalie HORNERO, Josiane GRENIER-FOUADE, Mickaël PACCAUD, Florence GUICHARD, Jean-Michel SAPONARA, Alain DUSSAUCHOY, Anne-Bénédicte FONTVIEILLE, Vincent TIXIER, Sophie DUJARDIN, Christine BARROT, Patrick TUR, Nicolas ANDRIES, Jessica FIORINI, Christelle MARGERIT, Nicole MAGAUD, Suzanne LAUBER, Henri RODRIGUEZ, Régine MANOLIOS, François IAFRATE, Jean-Paul VEZANT, Francis MENA, Dominique MARCHAUD, Karim BOUTMEDJET, Sandrine CRAUSTE, Michel PEYRAT, Valérie RENOSI
Absent(s)		Fabio CARINGI
Absent(s) ayant laissé(s) procuration(s)		Jean LANG à Josiane GRENIER-FOUADE Alain CHAMBRAGNE à Henri RODRIGUEZ Marie PINATEL à Julien GUIGUET Valérie ROMERO à Michel PEYRAT
Secrétaire de séance		Monsieur Vincent TIXIER

**Délibération n° 0\_DL\_2017\_045**

**Objet** : Récupérateurs d'eau de pluie : plan de financement

**Rapporteur** : M. Julien GUIGUET

Monsieur GUIGUET, Adjoint délégué à l'urbanisme et au développement durable, rappelle que dans le cadre des actions visant à sensibiliser les habitants sur les enjeux du développement durable et les aider à s'approprier les questions de valorisation de leur cadre de vie, la commune souhaite poursuivre son soutien concernant l'achat de récupérateurs d'eau de pluie par les particuliers (20 foyers miolands ont bénéficié de cette subvention en 2016).

Cette opération a pour but :

- de soutenir une dynamique "individuelle" en matière de gestion raisonnée de la ressource en eau, dans la lignée des actions menées par la ville ces derniers mois (projet de récupération des eaux pluviales dans le cadre du chantier du stade des tilleuls, installation d'une cuve de récupération au CATEM pour l'arrosage estival...). La dernière canicule de 2015 est un exemple justifiant de la mise en place de cette aide,
- d'aider et inciter les particuliers à maîtriser leurs dépenses de fonctionnement,
- de lutter contre le développement du moustique tigre et des Arbovirus (dengue, chikungunya, Zika).

Conditions pour prétendre à l'aide :

- être contribuable Mioland et inscrit sur les listes électorales au 1er janvier 2017,
- récupérer et remplir un dossier de demande d'aide financière auprès du service Développement Durable.

Précisions sur l'aide :- financement à hauteur de 50 % maximum du prix d'achat du récupérateur d'eau de pluie d'une contenance minimale de 300 L, avec un plafonnement à 50 €, les 50 % restant étant à la charge des particuliers, dans la limite du budget prévu pour l'année en cours.

Monsieur GUIGUET précise qu'une somme de 2 000,00 € a été inscrite au budget 2017 .

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le plan de financement de l'opération, comme détaillé ci-dessus,
- **DIT** que la dépense afférente est inscrite à l'article 6574 du budget 2017 de la commune.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Claude COHEN